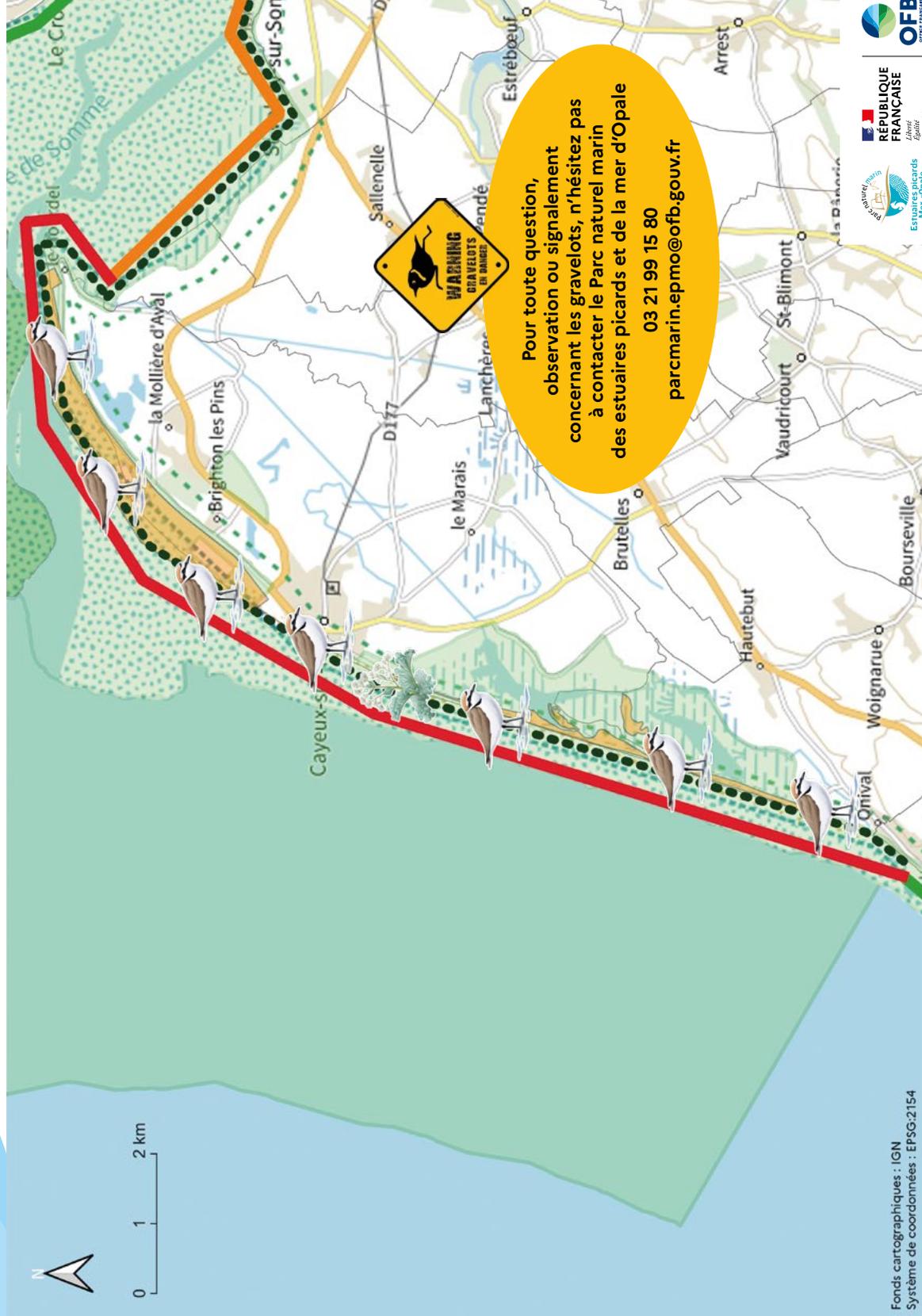


Nettoyage raisonné des plages et préservation de la laisse de mer

## Préconisations pour les communes de Woignarue et Cayeux-sur-Mer



## Zone d'Intervention Exceptionnelle ZIE

Classement préconisé

Woignarue et Cayeux-sur-Mer

Littoral autour de Woignarue et Cayeux-sur-Mer et pointe du Hourdel

Zone favorable à la nidification des gravelots et des sternes caugék (y compris sur la plage de Cayeux-sur-Mer).  
Présence de Choux marins et Silène maritime - espèces protégées niveau national au Hâble d'Ault et sur la plage de la Mollière (données 2018).  
Très forts enjeux environnementaux.

Gravelot à collier interrompu



Grand gravelot



Sterne caugék



Chou marin



### COLLECTE EXCLUSIVEMENT MANUELLE ET SELECTIVE HORS PERIODE DE NIDIFICATION

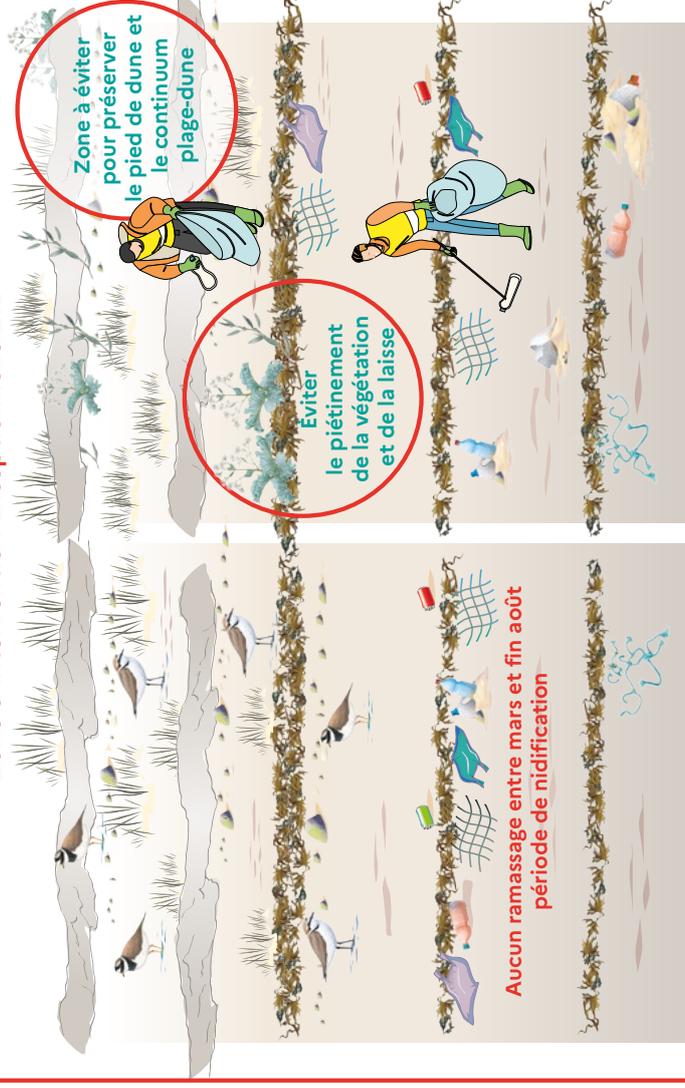
Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter le piétinement de la végétation et de la laisse de mer. Laisser en place les bois flottés.

#### ZIE PROPOSITION DE FRÉQUENCE DE PASSAGE

mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octobre	hiver
1 passage après marées d'équinoxe						En fonction des besoins		Ponctuel
Aucune intervention								

Aucune gestion des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles.  
Ne pas mettre de bacs à marée sur ces zones en période nidification.

### Zone d'Intervention Exceptionnelle ZIE



15 mars au 31 août : nidification

autres saisons

Autres informations